



Assemblée générale

Soixante-huitième session

71^e séance plénière

Vendredi 20 décembre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 10 heures.

Rapports de la Deuxième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner les rapports de la Deuxième Commission sur les points 16 à 26, 61, 122, 135 et 174 de l'ordre du jour. Je prie la Rapporteuse de la Deuxième Commission, M^{me} Juliet Hay, de la Nouvelle-Zélande, de bien vouloir présenter les rapports de la Deuxième Commission en une seule intervention.

M^{me} Hay (Nouvelle-Zélande), Rapporteuse de la Deuxième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Deuxième Commission sur les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés par l'Assemblée à la soixante-huitième session. Ces rapports, publiés sous les cotes A/68/435 à A/68/447, A/68/590 et A/68/602, contiennent les textes des projets de résolution et de décision que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter. Une liste récapitulative des décisions adoptées par la Deuxième Commission figure dans le document publié sous la cote A/C.2/68/INF/1.

Pendant la partie principale de la soixante-huitième session, la Deuxième Commission a tenu 41 séances plénières et six manifestations spéciales, dont trois séances officielles conjointes avec le Conseil économique et social. La Deuxième Commission La

Deuxième Commission a adopté au total 41 projets de résolution, dont quatre ont été mis aux voix, et deux projets de décision.

Au titre du point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 15 du document A/68/435, l'adoption d'un projet de résolution.

Concernant le point 16 de l'ordre du jour, la Deuxième Commission demande à l'Assemblée générale de maintenir cette question à l'ordre du jour durant la reprise de la soixante-huitième session afin que les consultations puissent se poursuivre sur un dernier projet de résolution, intitulé « Journée internationale pour la promotion et la protection du télétravail ».

Au titre du point 17 de l'ordre du jour, intitulé « Questions de politique macroéconomique », le rapport de la Deuxième Commission est publié en cinq parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/68/436 et les recommandations de la Commission figurent dans les additifs suivants.

Au titre de l'alinéa a), intitulé « Commerce international et développement », la Deuxième Commission recommande au paragraphe 16 du document A/68/436/Add.1, l'adoption de deux projets de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13- 62896(F)



Document adapté

Merci de recycler



résolution, et au paragraphe 17, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre de l'alinéa b), intitulé « Système financier international et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/436/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa c), intitulé « Soutenabilité de la dette extérieure et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/68/436/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa d), intitulé « Produits de base », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/436/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 18 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et mise en oeuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/68/437, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable », le rapport de la Deuxième Commission est publié en 11 parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/68/438 et les recommandations de la Commission figurent dans le rapport introductif ainsi que dans les différents additifs.

Dans le rapport introductif du point 19, la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 37 du document A/68/438, l'adoption de cinq projets de résolution.

Au titre de l'alinéa a), intitulé « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/438/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa b), intitulé « Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/68/438/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa c), intitulé « Stratégie internationale de prévention des catastrophes », la

Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/68/438/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa d), intitulé « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 du document A/68/438/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Concernant ce projet de résolution, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur plusieurs corrections orales mineures. Ces corrections concernent les dates de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui ont récemment été arrêtées à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties qui a eu lieu à Varsovie. La décision adoptée à cette dix-neuvième session se lit comme suit :

« Décide d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement français d'accueillir à Paris, du lundi 30 novembre au vendredi 11 décembre 2015, la vingt et unième session de la Conférence des Parties et la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ».

Par conséquent, les dates de la vingt et unième session de la Conférence des Parties mentionnées au dernier alinéa du préambule et au paragraphe 12 du projet de résolution seront remplacées par les dernières dates arrêtées, à savoir 30 novembre au 11 décembre 2015.

Au titre de l'alinéa e), intitulé « Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en

Afrique », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/438/Add.5, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa f), intitulé « Convention sur la diversité biologique », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/438/Add.6, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa g), intitulé « Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/438/Add.7, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa h), intitulé « Harmonie avec la nature », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/438/Add.8, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa i), intitulé « Développement durable dans les régions montagneuses », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/68/438/Add.9, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa j), intitulé « Rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/68/438/Add.10, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 12 du document A/68/439, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 21 de l'ordre du jour, intitulé « Mondialisation et interdépendance », le rapport de la Commission a été publié en quatre parties. Le rapport introductif figure dans le document publié sous la cote A/68/440, et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre de l'alinéa a), intitulé « Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/440/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Je voudrais également signaler une correction concernant ce projet de résolution. Au onzième alinéa du préambule du projet de résolution, les mots « profondément préoccupée » ne doivent pas figurer en italiques. Cette correction sera apportée dans la version finale du texte.

Au titre de l'alinéa b), intitulé « Science et technique au service du développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 14 du document A/68/440/Add.2, l'adoption de deux projets de résolution.

Au titre de l'alinéa c), intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire », la Deuxième Commission recommande, au

paragraphe 10 du document A/68/440/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa d), intitulé « Culture et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 du document A/68/440/Add.4, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 22 de l'ordre du jour, intitulé « Groupes de pays en situation particulière », le rapport de la Commission a été publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/68/441 et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre de l'alinéa a), intitulé « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/68/441/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa b), intitulé « Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/68/441/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 23 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », le rapport de la Commission a été publié en quatre parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/68/442 et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre de l'alinéa a), intitulé « Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/68/442/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa b), intitulé « Participation des femmes au développement », la Deuxième Commission recommande au paragraphe 9 du document A/68/442/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre de l'alinéa c), intitulé « Mise en valeur des ressources humaines », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/68/442/Add.3, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement », le rapport de la Commission a été publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/68/443 et les recommandations figurent dans les additifs suivants.

Au titre de l'alinéa a), intitulé « Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 du document A/68/443/Add.1, l'adoption d'un projet de résolution.

À propos de ce projet de résolution, je tiens à indiquer que la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies, établie par le mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation à l'échelle du système de ces activités, mentionnée au début du paragraphe 8, sera publiée en tant que note du Secrétaire général sous la cote A/68/658. Cette référence sera incorporée en note de bas de page dans la version finale du projet de résolution.

Au titre de l'alinéa b), intitulé « Coopération Sud-Sud », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 du document A/68/443/Add.2, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 25 de l'ordre du jour, intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 22 du document A/68/444, l'adoption de trois projets de résolution.

Au titre du point 26 de l'ordre du jour, intitulé « Vers des partenariats mondiaux », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 du document A/68/445, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 61 de l'ordre du jour, intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 du document A/68/446, l'adoption d'un projet de résolution.

Au titre du point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 5 du document A/68/590, l'adoption d'un projet de décision.

Au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », la Deuxième Commission, comme l'indique le paragraphe 3 du document A/68/447, n'a pris aucune décision.

Au titre du point 174, intitulé « Université des Nations Unies », la Deuxième Commission recommande,

au paragraphe 9 du document A/68/602, l'adoption d'un projet de résolution.

Avant de conclure, je tiens à saluer le haut degré de coopération et de collaboration qui a prévalu au sein de la Deuxième Commission durant la session. Bien qu'il ait fallu prolonger d'une semaine et demie les travaux de la Commission pour parvenir à une conclusion satisfaisante, la Commission a été en mesure de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et de mener à bien ses travaux de façon efficace et constructive.

Je voudrais remercier, au nom du Bureau de la Deuxième Commission, tous les facilitateurs et négociateurs de leurs efforts pendant les consultations. Je remercie aussi toutes les délégations de leur participation et de leur coopération constructives, auxquelles nous devons d'avoir pu parvenir au consensus sur la plupart des projets de résolution et de décision.

Je saisis également cette occasion pour remercier très sincèrement le Président de la Commission, M. Abdou Salam Diallo, du Sénégal, ainsi que les Vice-Présidents, M^{me} Farrah Brown, de la Jamaïque; M^{me} Oana Rebedea, de la Roumanie; et M. Waruna Sri Dhanapala, de Sri Lanka, de leur collaboration et de leur partenariat pendant la session.

Je veux aussi remercier le secrétariat de la Deuxième Commission de l'assistance et de l'appui hors pair qu'il a apportés au Bureau.

Je demanderai aux délégations qui auraient des corrections ou des questions de traduction sur le texte des projets de résolution adoptés par la Deuxième Commission, de bien vouloir en faire part le plus rapidement possible au secrétariat de la Commission afin que les corrections puissent être apportées avant la publication de ces textes en tant que résolutions de l'Assemblée générale.

Enfin, sur une note plus personnelle, j'aimerais saisir cette occasion pour souhaiter à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et un repos bien mérité, d'autant que l'année 2014 s'annonce déjà très chargée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Rapporteuse d'avoir présenté les rapports de la Deuxième Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre

des rapports de la Deuxième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Deuxième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place. Lorsqu'un rapport contient plus d'un projet de résolution, les délégations auront la possibilité d'expliquer leur position avant et après que l'Assemblée générale se prononce sur l'ensemble des projets de résolution.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Commission, j'informe les représentants que, pour prendre nos décisions, nous allons procéder de la même manière qu'à la Deuxième Commission, sauf notification préalable contraire adressée au secrétariat. J'espère donc que nous pourrions adopter sans vote les recommandations que la Commission a adoptées sans les mettre aux voix.

Avant de poursuivre, j'appelle l'attention des membres sur une note du secrétariat intitulée « Liste récapitulative des propositions figurant dans les rapports de la Deuxième Commission », qui a été publiée sous la cote A/C.2/68/INF/1 (disponible en anglais uniquement). Cette note a été distribuée à toutes les délégations dans la salle de l'Assemblée générale, à titre de guide de référence pour la manière dont nous allons nous prononcer sur les projets de résolution et de décision recommandés par la Deuxième Commission dans ses

rapports. À cet égard, les membres trouveront, dans la troisième colonne de cette note, l'ordre et les cotes des projets de résolution ou de décision sur lesquels nous devons nous prononcer en plénière et, dans la quatrième colonne, les titres et les cotes correspondants leur ayant été attribués à la Deuxième Commission.

Je rappelle à l'Assemblée générale que nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution et de décision dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption et qu'en conséquence, il n'est plus possible pour les États Membres de s'en porter coauteurs en plénière. Toute clarification à ce sujet doit être adressée au Secrétaire de la Commission.

Point 16 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/435)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 15 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/198).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 16 de l'ordre du jour.

Point 17 de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/436)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 17 de l'ordre du jour.

a) Commerce international et développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/436/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 16 de son rapport, et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 17 du même rapport.

Nous allons nous prononcer sur les projets de résolution I et II et sur le projet de décision, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Commerce international et développement ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/199).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao,

République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine

Par 127 voix contre 2, avec 50 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 68/200).

[Les délégations des Bahamas et de Saint-Kitts-et-Nevis ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation de la Suisse a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Lieu de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2016 ». La Deuxième Commission a adopté le projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/541).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Système financier international et développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/436/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/201).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/436/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/202).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

d) Produits de base

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/436/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le

projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/203).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 d) de l'ordre du jour et du point 17 dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 18 de l'ordre du jour

Suivi et mise en oeuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/437)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/204).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 18 de l'ordre du jour.

Point 19 de l'ordre du jour

Développement durable

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de cinq projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 37 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à V, l'un après l'autre.

Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Journée mondiale de la vie sauvage ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/205).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution II, intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay,

Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Cameroun, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga

Par 169 voix contre 6, avec 4 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 68/206).

[La délégation de Saint-Kitts-et-Nevis a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à présent au projet de résolution III, intitulé « Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 68/207).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons au projet de résolution IV, intitulé « Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 68/208).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons au projet de résolution V, intitulé « Les technologies agricoles au service du développement ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El

Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie

Votent contre :

Bolivie (État plurinational de)

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Indonésie, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen

Par 144 voix contre une, avec 34 abstentions, le projet de résolution V est adopté (résolution 68/209).

[La délégation de Saint-Kitts-et-Nevis a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; les délégations de

l'Afghanistan, de l'Algérie et de la Somalie ont informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 de l'ordre du jour.

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/210).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 a) de l'ordre du jour.

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que la décision concernant le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport a été reportée à une date ultérieure afin de permettre à la Cinquième Commission d'examiner les incidences de ce projet sur le budget-programme. L'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution dès que le rapport de la Cinquième Commission sur ses incidences sur le budget-programme sera disponible.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 b) de l'ordre du jour.

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/211).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, tel que révisé oralement. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 68/212).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 d) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.5)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/213).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 e) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

f) Convention sur la diversité biologique

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.6)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable ». La Deuxième Commission a adopté le projet. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/214).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 f) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.7)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier « Environnement » dans le contexte du développement

durable » ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/215).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 g) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

h) Harmonie avec la nature

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.8)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/216).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 h) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

i) Développement durable dans les régions montagneuses

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.9)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/217).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 i) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

j) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/438/Add.10)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/218).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 j) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/439)

Le Président (parle en anglais) : J'informe les membres que la décision concernant le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 12 de son rapport a été reportée à une date ultérieure afin de permettre à la Cinquième Commission d'examiner les incidences de ce projet sur le budget-programme. L'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution dès que le rapport de la Cinquième Commission sur ses incidences sur le budget-programme sera disponible.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 de l'ordre du jour.

Point 21 de l'ordre du jour (suite)

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/440)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 21 de l'ordre du jour.

a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/440/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/219).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Science et technique au service du développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/440/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 14 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Science, technique et innovation au service du développement ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/220).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière (2015) ».

La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/221).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/440/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/222).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

d) Culture et développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/440/Add.4)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Culture et développement durable ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/223).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 21 d) de l'ordre du jour.

Point 22 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/441)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 22 de l'ordre du jour.

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/441/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/224).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/441/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/225).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 23 de l'ordre du jour (suite)

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/442)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 23 de l'ordre du jour.

a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/442/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/226).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Participation des femmes au développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/442/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/227).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

c) Mise en valeur des ressources humaines

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/442/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/228).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 24 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/443)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 24 de l'ordre du jour.

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/443/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/229).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

b) Coopération Sud-Sud

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/443/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/230).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 25 de l'ordre du jour

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/444)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 22 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I, II et III, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « 2016, Année internationale des légumineuses ». La Deuxième

Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/231).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution II est intitulé « Journée mondiale des sols et Année internationale des sols ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/232).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution III est intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ». La Deuxième Commission l'a adopté. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 68/233).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 25 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 26 de l'ordre du jour

Vers des partenariats mondiaux

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/445)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/234).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 26 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 61 de l'ordre du jour

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/446)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique

de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Honduras, Kiribati, Malawi, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Tonga

Par 168 voix contre 6, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 68/235).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 61 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 174 de l'ordre du jour

Université des Nations Unies

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/602)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Le projet de résolution est intitulé « Amendements à la Charte de l'Université des Nations Unies ». La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/236).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 174 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 122 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/590)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 5 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite l'adopter?

Le projet de décision est adopté (décision 68/546).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 122 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Deuxième Commission (A/68/447)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier l'Ambassadeur Diallo, Représentant permanent du Sénégal et Président de la Deuxième Commission, les membres du Bureau de cette Commission, le Secrétaire de la Commission et tous les représentants de la qualité du travail accompli. L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Deuxième Commission dont elle était saisie aujourd'hui.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un rapport de la Cinquième Commission sur le point 116 f) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination de

membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit », publié sous la cote A/68/562/Add.1.

Pour que l'Assemblée puisse examiner le rapport présenté par la Cinquième Commission au titre de ce point de l'ordre du jour, il faudra reprendre l'examen du point 116 f) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 116 f) de l'ordre du jour et procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/562/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 3 du rapport de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie, la Commission recommande à l'Assemblée de nommer M^{me} Maria Gracia Pulido Tan membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M^{me} Tan membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 116 f) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais appeler l'attention des membres sur la date de suspension des travaux de la présente session. Les membres se souviendront qu'à sa 66^e séance plénière, le 12 décembre 2013, l'Assemblée générale est convenue de reporter la date de suspension de la soixante-huitième session au vendredi 20 décembre, soit aujourd'hui. En raison du travail qui reste encore à accomplir à la Cinquième Commission, je propose que l'Assemblée reporte de nouveau la date de suspension de la présente session au lundi 23 décembre. J'espère qu'il s'agira du dernier report.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée décide de reporter de nouveau la date de suspension de la soixante-huitième session au lundi 23 décembre?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter les membres au sujet d'une prolongation des travaux de la Cinquième Commission. Les membres se souviendront qu'à sa 61^e séance plénière, le 6 décembre, l'Assemblée générale est convenue de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au vendredi 20 décembre, qui se trouve également être aujourd'hui. Toutefois, j'ai été informé par le Président de la Cinquième Commission que la Commission demandait une nouvelle prolongation de ses travaux jusqu'au lundi 23 décembre, compte tenu que cette prolongation faciliterait l'obtention d'un consensus sur les projets de résolution dont elle est saisie.

Puis-je considérer par conséquent que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au lundi 23 décembre?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 15.